

Instituer une commission parlementaire de l'action sociale

La République et Canton du Jura, dès sa création, a organisé le travail parlementaire autour de commissions permanentes.

Ces commissions permanentes sont rattachées aux services de l'administration et aux départements qui les concernent.

Au département de la santé et des affaires sociales, l'ensemble du travail parlementaire est confié à la commission de la santé.

Il existe bien au sein de l'administration une commission consultative de l'action sociale, mais celle-ci rassemble des acteurs d'horizons divers et complémentaires de l'action sociale et bien entendu pas des parlementaires.

Dès lors, le traitement parlementaire des dossiers inhérents aux affaires sociales est dilué entre plusieurs commissions : la commission de la santé, celle de la gestion et des finances, enfin – et c'est le cas ces dernières années pour tout ce qui touche au chômage – la commission de l'économie.

Si la qualité du travail en matière sociale des commissions précitées n'est pas remise en cause ici, nous voulons insister sur la nécessité de focaliser au long cours l'attention des parlementaires sur le traitement des affaires sociales.

**C'est pourquoi nous demandons par cette motion interne qu'une étude soit menée et qu'un rapport soit rendu afin d'envisager l'institution, dès la prochaine législature, d'une commission parlementaire des affaires sociales.**

Delémont, le 23 novembre 2011

Groupe Cs-Pop et Verts

André Parrat

The block contains several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there is a large, stylized signature that appears to be 'J. C. C.' followed by 'P. C. C.' and 'A. C. C.' below it. To the right, there are several smaller signatures and initials, including one that looks like 'André Parrat' and another that looks like 'J. C. C.'.